

## Le GAR vous informe & vous alerte !

### 🚩 Nouveau contrat d'Agent Renault

Le **contrat d'agent 2013**, signé avec votre concessionnaire l'année où vous avez rejoint le réseau Renault, sera prochainement remplacé par le nouveau contrat 2025. Attention à ne pas le confondre avec la **Convention Unique**, que vous signez chaque année et qui inclut l'avenant annuel au contrat ainsi que les conditions commerciales pièces de rechange et VN.

Un **nouveau contrat d'agent**, intégrant de **nouveaux critères de sélectivité**, vous sera donc prochainement présenté.

Suite aux négociations du GAR avec le **Constructeur et le GCR**, plusieurs avancées significatives ont été obtenues grâce à un travail approfondi mené depuis 2 ans en collaboration avec les avocats des trois parties. Au regard de la version initiale qui nous a avait été présentée, nous pouvons être satisfaits des évolutions apportées.

Cependant, deux points restent à finaliser :

- ☑ L'annexe sur la **gestion des remontées des données clients de l'agent ainsi que leur protection dans le cadre du RGPD**.
- ☑ **Les critères de sélectivité**.

Nous devrions être en mesure de vous dévoiler les grandes lignes de ce **nouveau contrat** lors de la **Convention GAR du 29 avril 2025**.

Soyez au rendez-vous pour découvrir ces évolutions et échanger sur l'avenir de notre réseau ! 🚀

### 🚩 Plan de formation. (suite communiqué 131)

Le **Plan d'Action Formation** franchit une nouvelle étape !

Après :

- ✓ La présentation du rapport issu des entretiens avec les agents sur les **dysfonctionnements identifiés**,
- ✓ Le retour sur les **ateliers collaboratifs** ayant permis de définir des actions à mener et des solutions à mettre en place,

nous entrons désormais dans la **troisième phase** : **l'élaboration du plan de refonte**.

Celui-ci devra nous être présenté le **17 avril**, et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées. 🚀

# Le GAR vous informe & vous alerte !

## Point d'avancement sur le traitement de la garantie

Le groupe de travail Garantie poursuit les discussions avec les équipes de la GARANTIE France sur deux sujets majeurs :

- Les délais de paiement
- Le processus de retour des pièces
- Les frais de gestion

Ces points impactent directement la **situation financière de nos entreprises**, et nous mettons tout en œuvre pour parvenir à des solutions bénéfiques pour **toutes les parties prenantes** : les agents, le constructeur et les clients.

## Prochain communiqué : Du nouveau pour le VD !

### CONVENTION GAR 2025

#### Ne manquez pas cet événement incontournable !

 **Date** : Mardi 29 avril 2025

 **Horaires** : 10h - 16h30 (Accueil café dès 9h & Buffet déjeunatoire offert)

 **Lieu** : Maison de la RATP - Espace du Centenaire

 **Adresse** : 189 Rue de Bercy, 75012 Paris (à deux pas de la Gare de Lyon)

 **Un programme captivant, des échanges enrichissants et des annonces exclusives !**

 **En avant-première** : Découvrez le **nouveau contrat d'Agent** et les **nouveaux critères de sélectivité** !

 **Et les actions mises en place dans le cadre du plan d'Action Formation !**

 **Pour vous inscrire, cliquez ici** 

